

QUIZ VÉLO ADULTES



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Q 1 À la tombée de la nuit et en cas de mauvaise visibilité hors agglomération, le cycliste doit être obligatoirement équipé :

- d'un feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière de son vélo
- d'un gilet fluorescent jaune ou rétroréfléchissant
- de vêtements clairs
- d'un écarteur de danger

Q 2

En présence de quel panneau le cycliste doit-il obligatoirement emprunter la piste cyclable :

- le panneau rond
- le panneau carré



Q 3

Je m'apprête à dépasser un groupe de cyclistes :

- je mets mon clignotant et je les double
- je mets mon clignotant, je klaxonne avec insistance pour être bien entendu et je les double
- je ralentis, je mets mon clignotant, je me signale par un petit coup de klaxon, je leur laisse le temps de se mettre sur une file et je les double après avoir vérifié la faisabilité et en respectant les distances de sécurité

Q 4

Stationner ou s'arrêter sur un aménagement cyclable est sanctionné par une amende de :

- 4^{ème} classe, soit 135 euros
- 3^{ème} classe, soit 68 euros
- 2^{ème} classe, soit 35 euros
- 1^{ère} classe, soit 17 euros

Q 5

Deux cyclistes peuvent-ils rouler de front sur une route ?

- non, jamais
- oui, seulement sur une route large
- oui, mais seulement de jour et avec une bonne visibilité, en se remettant en file indienne si une voiture demande le passage

Le code de la route s'applique aussi aux cyclistes !

Important : plusieurs réponses possibles

